

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3241

présenté par

M. Ferrand, M. Robiliard, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 1555 (Rect) de M. Vercamer

-----

### **APRÈS L'ARTICLE 70 TER**

Supprimer le mot :

« supérieur ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le qualificatif « supérieur » est inutile et pourrait laisser supposer qu'il y a une hiérarchie entre l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt général économique, social et environnemental. Il est donc proposé de le supprimer.